

LES ÉCHOS DU COMITÉ DES PÊCHEURS AMATEURS GRANVILLAIS

Bureau du port de plaisance de Hérél
Promenade du Dr Paul Lavat
50400 GRANVILLE
Tél.: 06 83 99 36 90
Courriel : contact@cpagranville.net
Internet : www.cpagranville.net



Pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir

N° 100 - DÉCEMBRE 2016

SOMMAIRE

Le mot du président	page 2
Actualités	page 3
Les trophées du CPAG	page 8
Le repas dansant le 8 avril	page 8
Assemblée générale du 7 octobre	page 9
Courrier des lecteurs	page 17
Sortie annuelle : Jersey le 10 juin	page 18
Rappels :	page 19
• renouvellement adhésion,	
• permanences au local,	
• inscription aux activités	
Jersey : un peu d'histoire	page 20
L' hiver, période de bilan	page 22
Recette : la cotriade	page 26
Les rendez-vous	page 27
Bulletin de renouvellement	page 28

Meilleurs voeux 2017

LE MOT DU PRÉSIDENT

Après le Brexit, le **Bar-exit** !!! Triste fin d'année !

Nous avons espéré, tout en restant réaliste et prudent, mais c'était sans compter sur la pugnacité de certains membres du conseil des ministres européens, je parle de nos amis anglais où plutôt de nos faux amis qui ont mis leur veto aux propositions de la commission pêche.

Mais cette décision ne peut pas être le fruit du hasard et cela doit nous conduire à réfléchir à la manière dont les valeurs de la pêche de loisir sont défendues.

En effet, si notre fédération (la FNPPSF) a pris son bâton de pèlerin pour expliquer les efforts faits par les pêcheurs de loisir pour protéger le bar, il n'en reste pas moins étonnant qu'elle a été la seule à monter au front.

Quid de la confédération du nautisme et de la plaisance ? A quoi a-t-elle servi sur ce dossier ? Quelle est la stratégie des acteurs de la plaisance ? Des questions sans réponses à ce jour.

Toujours est-il qu'en cette fin d'année les dindons de la farce c'est nous.

Pour se consoler, nous pouvons toujours dire qu'à toute chose malheur est bon.

Pour être tout à fait honnête, la responsabilité de cet état de fait me semble partagée, partagée entre tous, nous y compris. Quel poids représentons-nous quand seulement 10% des pêcheurs de loisir adhèrent à une fédération nationale ? Quand seulement 10% de ces adhérents signent la pétition contre les mesures de la pêche du bar ? Quand les représentants des industries nautiques restent silencieux aux propositions et ce tant au niveau national que local ?

Le menu de ces fêtes de fin d'année se compose d'un plat unique : la soupe à la grimace.

Mais cette fin d'année est aussi le moment privilégié pour faire des vœux. Quand aurons-nous une démarche cohérente, partagée par tous les acteurs avec une réelle volonté collective d'avancer pour que la mer reste un espace de liberté, de respect, de développement durable, de partage et ce dans le respect de chacun ?

Même si la pêche du bar reste une activité « mythique », il reste bien d'autres espèces à rechercher.

Aussi, pour cette nouvelle année, je vous souhaite de pouvoir profiter pleinement de vos sorties en mer, moments de liberté, de convivialité et d'émotions fortes.

Toute l'équipe du CPAG restera mobilisée pour que notre loisir nous fournisse encore de beaux et bons moments et se joint à moi pour que 2017 soit pour vous et vos proches une belle année, pleine de bons souvenirs.

Bonne année à tous.

Patrick Alves

ACTUALITÉS

NATIONALES

BAR

Ainsi donc le Conseil Européen réuni les 12 et 13 décembre a rendu son verdict :

Pêche de loisir du bar au nord du 48^e parallèle (nous) massacrée.

Décision incompréhensible, injuste et incohérente : pas de pêche sauf le no-kill le premier semestre ; 1 bar par jour et par pêcheur au second semestre, c'est-à-dire comme en 2016.

Que s'est-il passé à Bruxelles ? Au moment où j'écris ces lignes, nous manquons sans doute d'informations précises, mais il y en a au moins deux que nous connaissons :

- La commission européenne avait pourtant fait des propositions équilibrées, entre autre quota de 10 bars par mois sauf en février/mars, période de repos biologique ; mais la perfide Albion (l'Angleterre) a mis son veto à cette proposition ; curieux pour un pays qui doit sortir de l'Europe ! Merci pour le cadeau de départ !
- La deuxième raison est sans doute que notre Ministre, même s'il ne s'est pas opposé aux propositions de la commission, ne s'est pas beaucoup démené pour nous défendre.

Vous pensez bien que tout le monde est scandalisé par cette décision à commencer par le Président de la FNPPSF qui s'est battu bec et ongles à Bruxelles en tant que représentant de l'EAA (Européen Anglers Alliance) à laquelle la FNPPSF adhère et où il avait convaincu les membres de la commission.

Une première marche avait été franchie mais il restait la seconde, celle du Conseil Européen. Nous analyserons dans les prochains jours les raisons de cet échec et en tirerons tous les enseignements.

Dernière minute : profitant de la venue à Cherbourg du Premier Ministre, Bernard CAZENEUVE, nous avons été reçus, Bernard CORBET, Président de l'APPCotentin et moi-même, en Sous-Préfecture de Cherbourg le 16 décembre par Madame Florence BESSY, conseillère particulière du Premier Ministre.

Bernard et moi lui avons remis, une note à l'attention du Premier Ministre, note que vous trouverez en intégralité ci-dessous. Bien entendu nous avons travaillé en liaison avec le Président de la FNPPSF.

Nous avons fortement insisté sur le mécontentement des pêcheurs de loisir et demandé que le Gouvernement mette en place un quota mensuel au 1er juillet 2017. En fait tout dépendra de sa volonté politique ; s'il le veut, il peut !!!!

De son côté Jean KIFFER écrira au Premier Ministre et au Secrétaire d'Etat aux Transports et à la Mer pour demander la même chose.

Nous avons ensuite assisté à l'arrivée de Bernard CAZENEUVE dans la salle des Pas Perdus de la gare maritime devant mille invités et au discours qui a suivi.

Lors du bain de foule nous avons pu échanger quelques mots avec le Premier Ministre sur la défense de la pêche.

Au vin d'honneur, ce fut l'occasion de rencontrer qq personnalités, en particulier le Député Stéphane TRAVERT à qui nous avons tenu le même discours qu'à Madame BESSY.

Note remise au Premier Ministre :

« Le Conseil Européen, dans sa réunion des 12 et 13 décembre 2016, a rendu sa décision concernant les quotas de pêche pour l'année 2017. Il a également été amené à examiner les propositions de la commission européenne en matière de pêche du bar. S'agissant de la pêche de loisir au nord du 48è parallèle, la commission avait fait une proposition équilibrée qui prévoyait la mise en place d'un quota mensuel de 10 bars par pêcheur avec un repos biologique en février et mars. Cette solution avait été initiée par l'European Anglers Association à laquelle appartient la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF) présidée par Monsieur Jean KIFFER.

Or la décision finale du Conseil Européen qui n'a pas suivi la proposition de la commission, a surpris tout le monde : retour aux mesures 2016, à savoir interdiction totale au 1^{er} semestre sauf pour le pêcher-relâcher et quota journalier de 1 bar par pêcheur pour le second semestre.

Cette décision est totalement incompréhensible, injuste et incohérente au regard de ce qui est prévu pour la pêche professionnelle.

Faut-il rappeler l'importance économique de la pêche de loisir dont le chiffre d'affaire dépasse maintenant celui de la pêche professionnelle ?

Les pêcheurs de loisir sont fort mécontents, toutes fédérations confondues, et ont le sentiment d'avoir été floués.

Il existe cependant, sans transgresser la réglementation européenne, une mesure transitoire possible qui dépend uniquement de la volonté politique du Gouvernement :

instaurer un quota mensuel à compter du 1^{er} juillet 2017 en remplacement du quota journalier. Considérant qu'un quota journalier de un bar pourrait signifier mathématiquement 30 ou 31 bars par mois, nous pensons toutefois qu'un quota mensuel de 20 bars voire un peu moins, serait une solution acceptable.

Il faut bien comprendre que le quota d'un bar par jour est totalement démotivant surtout pour les personnes ayant une activité professionnelle et qui, par conséquent, ne peuvent sortir que très peu de jours par mois.

Bien entendu se posera la question du contrôle pour lequel il existe des solutions que la commission européenne était disposée à expérimenter en France.

Sur ce sujet, un contact pourra être pris avec le Président de la FNPPSF, Monsieur Jean KIFFER.

Le 15 décembre 2016

Jean LEPIGOUCHET,

Vice-Président FNPPSF et Président CPML 50. »

Nous verrons dans les semaines qui viennent si nous avons été entendus.

RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

QUALITÉ DES EAUX :

Il fallait s'y attendre vu les mauvais résultats enregistrés depuis trois années : la zone 50-16 allant du nord d'Annville à Montmartin-sur-mer a été déclassée en C pour les coquillages fousisseurs, coques et palourdes entre autre (arrêté préfectoral du 8 novembre 2016) ; la zone sera interdite du 1^{er} mai au 31 janvier de chaque année. Pour couronner le tout, la qualité des eaux de baignade est sur la sellette à Hauteville/Montmartin et la baignade pourrait y être interdite en 2018 ; de quoi réjouir les professionnels du tourisme ! Des réunions Elus-Administration sont prévues prochainement pour étudier des solutions mais il est clair que la réouverture passera forcément par une amélioration de la qualité des eaux littorales. Espérons que cette situation va avoir pour effet d'accélérer la mise en œuvre de mesures radicales.

JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

Notre requête en annulation a été rejetée par le TA de Rouen par jugement rendu le 25 octobre dernier. Le TA n'a pas vraiment pris en considération le problème de l'accessibilité au domaine public maritime.

Nous nous sommes interrogés, avocat, présidents, acteurs sur l'opportunité de faire appel.

Enfin nous n'irons pas en appel ; ce serait peine perdue.

Quelle réglementation s'applique donc désormais dans les installations conchylicoles ? La pêche des moules est interdite à moins de 3 m du périmètre des concessions (et non des lignes de bouchots) de même que les huîtres sont interdites à moins de 3 m des tables.

L'arrêté 41/2014 que nous avons attaqué ne dit pas qu'il est interdit de pénétrer dans les concessions. Il dit simplement que le concessionnaire peut l'interdire, nuance. Par conséquent vous pouvez traverser les installations et y pêcher autre chose que ce qui est cultivé si le concessionnaire ne vous l'interdit pas. Cela dit si vous êtes obligés de traverser les installations pour aller par exemple, aux rochers se trouvant plus au large, il y a obligation pour les conchyliculteurs de baliser clairement des passages. Cette réglementation pose évidemment problème et peut être source de conflits. Il va de soi que nous devons avoir une attitude respectueuse et non agressive. N'hésitez pas à nous informer de toute difficulté que vous rencontreriez.

COMITÉ DE SUIVI DÉPARTEMENTAL DE LA PÊCHE MARITIME DE LOISIR

Réuni à St-Lô le 9 novembre.

Principales décisions : création de deux groupes de travail, un sur la palourde et l'autre sur la diffusion de l'information.

D'autre part la prise d'un arrêté réglementant la pêche du saumon dans la baie du mont St-Michel est imminente.

Nous avons, pour la énième fois, demandé l'augmentation du nombre d'autorisations de pose de filet fixe sur l'estran ; l'Administration nous répond qu'elle attend l'avis d'IFREMER. La sieste est longue !

COMITÉ DE FACADE DE SUIVI DE LA PÊCHE MARITIME DE LOISIR

Réuni au Havre le 29 novembre.

Ce fut surtout une réunion d'information à destination des pêcheurs de loisir. Il a été rappelé les mesures figurant dans le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) sur lesquelles nous reviendrons en 2017.

La DIRM a commenté également la loi sur la biodiversité et notamment la création de **zones de conservation halieutique ; sur ce point, nous avons insisté sur l'importance d'une concertation avec la pêche de loisir pour fixer des périmètres et une gouvernance.**

Non à des zones imposées sans discussion préalable !!!!

À noter que l'Agence Française pour la Biodiversité regroupe entre autre, l'AAMP et l'ONEMA dès le 1^{er} janvier 2017 et non 2018 comme annoncé dans Les Échos précédents.

FIN DU LIFE

Le programme européen LIFE pêche à pied de loisir prend fin en début d'année 2017. Plusieurs réunions ont eu lieu à Agon-Coutainville le 17 novembre, à Granville le 6 décembre pour Chausey et encore à Granville le 13 décembre pour la restitution finale.

Nous reviendrons en 2017 sur les résultats des études.

On peut cependant constater que les bonnes pratiques de la part des pêcheurs à pied ne progressent plus. Il y a une stagnation dans la connaissance de la réglementation. Les trois principales infractions constatées sont le sous-taille, le dépassement de quota et la pêche en période interdite.

Si vous souhaitez en savoir plus dès maintenant, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Agence des Aires Marines Protégées – programme LIFE.

Le bilan le plus positif du LIFE aura été la mise en place de panneaux d'information aux accès à la mer.

BRÈVES :

COMITÉ 50 : l'AG du Comité 50 s'est tenue cette année le samedi 22 novembre à Barneville-Carteret en présence d'une centaine de personnes et avec le concours du Président national, Jean KIFFER (voir Pêche Plaisance de décembre).

RAPPEL IMPORTANT déjà paru dans Les Échos 99 :

SÉCURITÉ NAVIRES : attention ! Au 1^{er} janvier 2017, pour naviguer au-delà de 6 milles nautiques (navigations semi-hauturière et hauturière) il faudra obligatoirement disposer d'une VHF fixe.

Jean LEPIGOUCHET.

Les trophées du CPAG

Les « Trophées du CPAG » sont ouverts à tous nos adhérents et récompensent les plus belles prises effectuées.

Le règlement de ce « challenge interne » a été réactualisé et peut être consulté sur notre site (<http://www.cpagranville.net> - La partie de pêche-Les records).

En particulier, les zones de pêche ont été redéfinies plus clairement et les espèces de poissons primés ont sensiblement évoluées. En effet, toute prise exceptionnelle par sa taille, sa rareté ou la difficulté de sa pêche pourra être primée sur décision du conseil d'administration.

Pour l'année 2016-2017, les espèces retenues sont : **le bar, le congre, la dorade, le lieu et le requin** ou toute **autre prise exceptionnelle** validée par le conseil d'administration.

Actuellement, 3 bars sont homologués (79, 49 et 44 cm) et un lieu (58 cm) a été enregistré.

La compétition reste donc très « ouverte ». N'hésitez pas à faire mesurer vos prises, sans oublier que tout poisson ou céphalopode sortant de l'ordinaire (Saint-Pierre, sole, calamar, turbot, etc.) peut être homologué et « rapporter gros ».

Rappelons que les prix attribués (90 €, 60 € et 40 €) récompensent les trois premiers concurrents par catégorie.

Une belle façon de compléter votre équipement de pêche.

Alors, après une sortie « chanceuse », n'hésitez pas à faire homologuer vos trophées.

Le repas dansant du CPAG

Le repas dansant aura lieu le samedi 8 avril à la salle de Sartilly avec l'orchestre de Fabien Lorh.

Au menu :

cocotte normande : filet de rouget, noix de St Jacques et colin,
sorbet pomme et son accompagnement,
gigot cuit à la broche, poêlée forestière avec fèves de soja,
assiette de fromage sur lit de salade,
assiette tentation avec 5 migniardises maison,
café.

Les tarifs : 25 € par adulte et 15 € par enfant de moins de 14 ans.

Un bulletin d'inscription est joint à ces échos, n'hésitez pas à le renvoyer dès que possible. Il ne sera plus accepté d'inscription après le 26 mars 2017.

Ps : un menu de substitution au gigot sera possible (suprême de pintadeau au crémeux de poiré) sous réserve de l'avoir indiqué lors de votre inscription.

Assemblée générale ordinaire du CPAG

Du 7 octobre 2016

Compte rendu

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, l'assemblée générale peut délibérer à la majorité simple des membres présents et représentés. Le président déclare l'assemblée générale 2016 ouverte. 82 adhérents ont participé à l'assemblée générale et 19 pouvoirs ont été donnés pour un total de 101 personnes avec droit de vote des résolutions.

Le Président rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Compte rendu financier
- Cotisations
- Intervention du Président du Comité 50
- Affaires en cours & questions diverses
- Renouvellement des membres du C.A
- Remise des trophées
- Le verre de l'amitié clôturera la soirée

Le président rappelle la date de création du CPAG, le 16 décembre 1973, sous la forme d'une association loi 1901 et précise qu'il est affilié à la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France).

Le président présente le rapport moral.

Rapport moral du président

L'action du conseil d'administration doit s'exercer dans le cadre de l'article 2 des statuts de l'association à savoir :

- La pratique de la pêche de loisir,
- Assurer la pérennité des espèces,
- Protéger l'écosystème aquatique,
- Protéger la nature,
- Contribuer à la défense de l'environnement,
- Détecter les pollutions.

Les adhérents : 533 dont :

- Granville Terre et Mer : 280 (53%)
- Manche : 390 (73%)
- Grand Ouest (50 – 14 – 61 – 35) : 482 (90%)
- Région parisienne : 19 (4%)
- Autres : 32 (6%)

Sur les 533 adhérents 415 ont adhéré à la FNPPSF soit 77,86%

Par rapport à 2015 : - 4 adhérents soit - 0,74%

Avec nos annonceurs (60) le club compte **593 adhérents**

Sur les 533 adhérents, 424 possèdent un bateau dont :

- 69 avec place au port
- 29 avec port à sec
- 301 avec bateau sur remorque
- 9 avec bateau autre mise à l'eau

Évolution du nombre des adhérents

Année	Total
2008	416
2009	428
2010	467
2011	505
2012	509
2013	514
2014	529
2015	597 *
2016	593 *

* Dont 60 annonceurs

L'administration du club

Un conseil d'administration composé de 14 membres, qui s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice

La communication du club :

- La permanence au local sur le port : les mercredis et samedis de 10 h à 12 h
- Le site Internet : <http://www.cpagranville.net/>
- Les Échos : revue trimestrielle d'information (en décembre 2016, le club diffusera le numéro 100) - 650 exemplaires par trimestre
- L'annuaire des marées : édité à 6 600 exemplaires et distribué à travers un réseau de 45 distributeurs
- Les calendriers : 1 000 grands et 2 000 petits
- Les écoles de pêche
- Les flash infos : informations synthétiques sur l'évolution de la réglementation, la sécurité, la navigation.

La participation aux instances :

- Au CPLM 50 : comité départemental Manche de la pêche maritime de loisir
- À la FNPPSF : fédération nationale
- Au CEC : Collectif Emeraude Cotentin
- Comités de pilotage de Natura 2000
- Comité de gestion de Chausey
- Comité de façade Manche - Mer du Nord
- Parc Marin
- Conservatoire du littoral
- France station Nautique (Membre du CA)
- Presse et Télévision ...

Les principaux sujets traités :

- Le bar
- L'accès à l'estran
- Les concessions
- Port de Granville et le stationnement

Le président soumet son rapport moral à l'assemblée générale.

Résolution n°1 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport moral 2016 du président.

Le président présente le rapport d'activité de l'association.

Rapport d'activité

- Les instances : le conseil d'administration
- Les permanences
- Les réunions extérieures
- Les écoles de pêche
- Les sorties de pêche
- Les autres animations

Le conseil d'administration :

10 réunions au cours de l'exercice 2016

Principales décisions :

- Élection du bureau du Conseil d'administration
- Budget
- École de pêche, sorties pêche et animation
- Représentations extérieures
- Bar
- Accès à l'estran, zones conchylicoles
- Taxe sur les mouillages

- Port de Granville
- Affaire du vivier
- Réfection du local de permanence
- Ligne téléphonique au local de permanence,
- Matériel audio et vidéo
- Rencontre du Député G. Huet sur la pêche de loisir
- Réfection de la ligne de mouillage de l'avant-port

Les permanences du club au local du port

Permanence chaque mercredi et samedi de 10 h à 12 h

98 permanences dans l'exercice

La fréquentation : **1577 personnes** dont **41% le mercredi** et **59% le samedi** et une moyenne de **16 personnes par permanence**

Moyenne mensuelle : 131 personnes (de 90 à 181 personnes)

Participation aux réunions extérieures :

- Comité directeur de la FNPPSF et congrès à Noirmoutier
- Les assises de la plaisance et des pêches de loisir à Martigues
- Symel
- CCI centre et sud Manche
- AG APH
- AG CPML 50
- Station nautique
- Comité de gestion de Chausey
- Projet LIFE+
- Granville Terre et mer
- Mouillage de Chausey

Écoles de pêche :

Le dernier vendredi de chaque mois au CRNG

9 écoles de pêche chaque année

L'entretien du matériel et l'hivernage du bateau	: 42 participants
La cuisine de la mer	: 98 participants
La sécurité	: 57 participants
La pêche du lieu	: 90 participants
La pêche avec des engins	: 45 participants
La pêche de la dorade	: 72 participants
La pêche du bar	: 59 participants
La pêche à pied	: 47 participants
Le surfcasting	: 35 participants

Soit au total **545 participants**

Et une moyenne **de 60 personnes par école de pêche.**

Les sorties pêche

- Pêche du lieu : 1 sortie annulée (météo)
: 1 sortie – 35 participants
- Pêche à pied : 1 sortie – 19 participants
- Pêche à la dorade : 2 sorties annulées (météo)
- Pêche du bar : 2 sorties annulées (météo)
: 1 sortie – 55 participants
- Open Labrax Granville Chausey : annulé
- Échappée Belle : 24 équipes
- Surfcasting : sortie annulée par manque de participants

Les autres animations:

- La soirée dansante : 180 personnes
- Les puces nautiques et l'embarquement immédiat
- Sortie Dinan et descente de la Rance : 62 personnes
- Aviron granvillais : accompagnement sécurité
- Kayak : accompagnement sécurité
- Nettoyage du Sound de Chausey
- Participation à la rénovation de la cale des galets à Chausey
- Organisation de la formation pour le CRR (certificat radio) : ouvert aux autres associations

Un point spécifique : nous avons distribué 800 pieds à coulisse au cours de l'exercice.

Résolution n°2 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2016 présenté par le président.

Présentation des comptes par le trésorier

Le résultat de l'exercice est conforme au budget voté, les décisions prises ayant été mises en œuvre. La situation financière est saine et il est à noter que comme chaque année, aucune subvention n'a été demandée.

La trésorerie représente 35 884,35 €, le stock de marchandise s'élève à 10 279,82 €, les immobilisations nettes représentent 10 279,82 € et le patrimoine de l'association s'élève à 52 493 €

Les principales recettes se composent de :

- Dons et adhésions : 11884 €
- Produits nets des annuaires : 8749 €
- Ventes des produits du club : 2482 €.

Les principales dépenses sont :

- Réfection du local	: 4776 €
- Participation aux instances	: 4182 €
- Locations et mouillages	: 3129 €
- Les Échos	: 3345 €
- Frais de fonctionnement	: 2365 €
- Sortie Dinan – dépenses nettes	: 1675 €
- Objets logotés CPAG pour la communication	: 2112 €
- Partenariat	: 1344 €

Le président soumet l'approbation du rapport financier du trésorier à l'assemblée générale.

Résolution n° 3 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité le rapport financier 2016 du trésorier.

La cotisation : La cotisation 2016/2017 reste à 22 euros pour l'association et à 14 euros pour la FNPPSF soit un total de 36 euros.

Résolution 4 : l'assemblée générale du CPAG approuve à l'unanimité la proposition de cotisation pour l'année 2017.

Comité 50 et FNPPSF

Comité 50

Présentation

Les dernières réunions

Classement sanitaire

Affaires Maritimes :

- Contrôles
- Comité de suivi

FNPPSF

- Confédération nationale de la plaisance
- Conseil supérieur de la navigation de plaisance
- Assises de la plaisance à Martigues
- Congrès national à Noirmoutier
- Conseil juridique

Affaires en cours et questions diverses

- Affaires en cours
- Décision sur la pêche du bar
- Questions diverses

Les prochains rendez-vous :

- École de pêche du mois d'octobre : vendredi 28 octobre (Les nœuds marins et le matelotage)
- École de pêche du 25 novembre : la cuisine de la mer avec la chef Virginie Xerri du Sillon de Bretagne à Tanis
- Repas dansant du CPAG : samedi 8 avril 2017 à Sartilly

Les écoles de pêche 2017

27 janvier	: la sécurité en mer
24 février	: la pêche du lieu
24 mars	: connaître Chausey et Les Minquiers
21 avril	: la pêche de la dorade
26 mai	: la pêche du bar
30 juin	: le phénomène des marées
29 septembre	: la pêche à pied
27 octobre	: les nœuds de pêche
24 novembre	: la cuisine de la mer

Les autres animations en 2017 :

- Sorties pêche
- Puces nautiques
- Echappée Belle
- Sortie du club
- Fête des voisins de ponton

Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Comme chaque année, comme prévu dans les statuts dans l'article 7, le conseil d'administration est renouvelé par tiers ;
- Les membres sortants sont :
 - ALVES Patrick
 - BAUDIER Christian
 - DURAND Jean Pierre
 - LEPIGOUCHET Jean
 - MOMPIED Daniel

Qui se représentent tous.

Résolution 5 : L'assemblée générale valide à l'unanimité les candidatures au conseil d'administration.

Sont élus : ALVES Patrick, BAUDIER Christian, DURAND Jean Pierre, LEPIGOUCHET Jean, MOMPIED Daniel.

Les trophées 2016 :

Bar	- Michel Hélie	: 72 cm
Dorade	- Alain Thoubaniouk	: 48,5 cm
	- Denis Lefèvre	: 41 cm
	- Jean-Pierre Vadet	: 40 cm
Lieu	- Daniel Mompied et Didier Turgis	: 60 cm
	- Bernard Leneveu	: 56 cm
	- Marc Dupard	: 50 cm

Chaque personne appelée et présente à l'assemblée générale reçoit un bon d'achat respectivement de 90, 60 et 40 euros conformément au règlement des trophées du CPAG. Ils sont utilisables chez les partenaires du CPAG avant le 31 décembre 2016.

L'assemblée générale est close à 22 h 30 et le président invite les participants à l'assemblée générale à partager le verre de l'amitié.

Patrick Alves

Composition du conseil d'administration

Suite à l'assemblée générale du 7 octobre 2016, le conseil d'administration dans sa réunion du 28 octobre 2016 a procédé à l'élection des représentants aux différents postes définis à l'article 7 dans les statuts de l'association :

Président	: Patrick ALVES
1 ^{er} vice-président	: Jean LEPIGOUCHET
2 ^{ème} vice-président	: Joël MALLE
3 ^{ème} vice-président	: Daniel MOMPIED
Trésorier	: Gérard MONGIN
Trésorier adjoint	: Christian BAUDIER
Secrétaire	: Jean-Pierre DURAND
Secrétaire adjoint	: René BOUCEY
Membre	: Claude DROUIN
Membre	: Jean-François LEGRAND
Membre	: Jean-Marie LEPROVOST
Membre	: Dominique PLANCHON
Membre	: Alain THOUBANIOUK
Membre	: Didier TURGIS

Courrier des lecteurs

Un de nos membres nous a adressé un courrier nous informant qu'en achetant des praires et des coquilles Saint-Jacques, il avait constaté que leur taille était inférieure à la taille minimale de capture pour les pêcheurs de loisir.

Réponse :

Les tailles minimales de capture et de débarquement sont définies dans l'arrêté ministériel du 28 janvier 2013 pour les professionnels, dans l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié le 29 janvier 2013 pour les pêcheurs de loisir, ainsi que dans le Règlement de la CE 1967/2006 du 21 décembre 2006.

Concernant la praire, la taille est identique pour les deux catégories de pêcheurs, soit 4,3 cm. Un poissonnier vendant donc des praires de taille inférieure est en infraction.

Il n'en est pas de même pour la coquille St-Jacques qui a plusieurs tailles légales **pour les professionnels** :

- 10,2 cm en zone CIEM VII e. (golfe normand-breton)
- 10,2 cm pour les gisements de Bretagne Sud (Concarneau Les Glénan, Lorient, Groix-Quiberon).
- 10,5 cm pour la rade de Brest et les pertuis charentais.
- 11 cm semble-t-il pour la zone CIEM VII d (cap de la Hague à baie de Seine) – arrêté antérieur à 2013.

Par mesure de simplification, la taille **pour les pêcheurs récréatifs** a été fixée à 11 cm, ce qui effectivement peut poser problème en divers endroits.

Cette différenciation ne s'applique pas uniquement à ces deux espèces ; elle s'applique aussi à la coque (2,7 cm pour les pros et 3 cm pour les récréatifs) et à la palourde japonaise (3,5 cm et 4 cm) ; les représentants de la pêche de loisir ont soulevé cette problématique dans les instances auxquelles ils participent et demandent une réglementation unique des tailles minimales de capture. Aux dernières nouvelles, cela pourrait évoluer en 2017.

Patrick Alves et Jean Lepigouchet.

SORTIE CPAG le *Samedi 10 juin 2017*

JERSEY

Shopping – repas – Tour de l'île en car

Dans le cadre de nos sorties annuelles, cette année, nous avons décidé de nous expatrier, un petit peu, mais pas trop !!!

Nous vous proposons donc Jersey.

Le coût de la prestation proposée comprend :

- Aller/retour en bateau au départ de la Gare Maritime de Granville.
- Matinée Shopping pour profiter du marché et des commerces.
- Déjeuner dans un restaurant.
- Après-midi, tour de l'île en car (3 arrêts prévus).
- Éventuellement shopping au retour du car s'il reste un peu de temps.

Ce voyage est prioritairement réservé aux adhérents du CPAG, leurs conjoints et leurs enfants à charge. ATTENTION, pour ce voyage, le tarif réduit s'applique aux enfants âgés de 4 à 14 ans au jour du voyage ; au-delà c'est le tarif « adulte ».

Les accompagnants non adhérents seront admis uniquement ***s'il reste des places disponibles et ils ne bénéficieront d'aucune réduction.***

La participation à ce voyage est de :

	Adulte et >14 ans	Enfant 4-14 ans
Adhérent CPAG	60€	45€
Non adhérent CPAG	96€	78€

Conditions :

- L'ensemble de ces prestations forme un « package », prestations qui ne peuvent être dissociées.
- Ce voyage pourrait être annulé pour cause de force majeure.
- **OBLIGATION** : votre carte d'identité ou votre passeport doit être en cours de validité (15 ans pour les cartes d'identité délivrées à des personnes majeures à partir du 02/02/2004).
- Pour tous les mineurs -18ans (y compris pour les bébés), carte d'identité en cours de validité (- de 10ans). Pour une carte délivrée avant la majorité, la validité reste à 10 ans.
- **Nouvelle loi** : En plus de la carte d'identité, pour les enfants mineurs non accompagnés de leurs parents, une Autorisation de Sortie de Territoire (AST) est OBLIGATOIRE à partir du 15 janvier 2017 accompagnée de la photocopie de la pièce d'identité avec photo du tuteur légal.
- Nous ne pourrons rembourser les inscriptions pour défaut de validité de pièces d'identité.

Un bulletin d'inscription est joint à ces échos sous forme de « flyer ». Si ce voyage vous intéresse, nous vous demandons de bien vouloir le remplir dès maintenant accompagné de votre paiement, sachant que votre chèque ne sera débité que courant mai 2017.

Seuls les participants ayant dûment complété cette fiche seront pris en compte (idem pour les préinscrits) et recevront une confirmation écrite par mail.

Seule cette confirmation fera foi comme quoi votre participation est retenue. **TOUS les bulletins non remplis ou incomplets seront refoulés** car 15 jours avant le départ, nous serons tenus de fournir la liste complète des passagers avec les renseignements fournis (police des frontières).

À partir de cet envoi, votre engagement sera ferme, non remboursable et non échangeable.

Le rendez-vous de départ sera à la Gare maritime de Granville à 8 h 00 heure française pour enregistrement et contrôles de douane et de police.

Départ 9 h 00 ; arrivée 9h25 heure locale.

Pour le retour le rendez-vous est fixé à 18 h 10 heure locale (soit 19 h 10 heure française) à la Gare Maritime de Jersey.

Arrivée Granville 20 h 35 heure française.

Christian BAUDIER

RAPPELS

Pour éviter toute interruption dans la réception des Échos et du Pêche Plaisance, pensez, si ce n'est déjà fait, à renouveler votre adhésion pour 2017, en tout état de cause avant fin février. Merci.

Notre local sur le port de plaisance est ouvert tous les mercredis et samedis de 10 à 12h.

Une précision concernant le site internet du CPAG

Vous voulez vous inscrire à une activité proposée par le CPAG ? Les bulletins d'inscription sont imprimables à partir du site :

<http://www.cpagranville.net>

(onglet « LE CPAG » puis « INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS »).

Le CPAG vous emmène en juin à Jersey.

Voici un avant-goût de ce que nous pourrons voir, visiter, découvrir ensemble :

Jersey l'Anglo-Normande

1) Jersey et les Anglo-normandes

Jersey est la plus grande des îles Anglo-Normandes, dont la capitale est Saint-Héliér (33 500 habitants en 2016).

Sa superficie est de 118,2 km² et elle est peuplée de 102 700 habitants (2015), les Jersiais.

Les habitants de Jersey et de Guernesey perpétuent une rivalité ancestrale qui s'est transformée avec le temps en gentille moquerie.

Les premiers qualifient ainsi les guernesiais et leur caractère bien trempé « d'ânes » (donkeys), tandis que les seconds appellent facilement les jersiais « crapauds » (toads), rapport à ce charmant animal que l'on trouve à Jersey, mais pas à Guernesey !

Le baillage de Jersey comprend l'île de Jersey, ainsi que les récifs des Ecrehou et des Minquiers et quelques autres îlots inhabités.

Au VI^e siècle Saint-Héliér aurait évangélisé Jersey, demeurant une quinzaine d'années sur un rocher dans la baie de la Ville avant son martyr aux mains de pirates. Le village construit autour de l'église fondée à sa mémoire sur les dunes de la côte voisine est devenu la ville de Saint-Héliér, capitale de l'île.

Le château Elizabeth que l'on aperçoit par bâbord à l'entrée du port, garde la ville de Saint-Héliér depuis le début du XVI^e siècle.

2) Un peu d'économie

Le PIB jersiais était de 49 787 \$ en 2015, contre 36 248 \$ en France.

Le coût de la vie est élevé sur l'île. Par exemple, en 2014 la valeur moyenne d'une maison de 3 chambres était de l'ordre de 484 000 Livres de l'époque (soit plus de 600 000€ au taux de change de 2014).

L'activité financière et notamment « le paradis fiscal » pour les sociétés anglaises ou du continent représente plus de 50% des revenus de l'île.

Le tourisme et l'agriculture sont les autres ressources de Jersey.

En trois décennies, Jersey est devenue l'un des plus beaux paradis fiscaux de la planète. Mais vivre sur l'île est devenu très difficile pour la classe moyenne et les plus modestes qui payent toujours plus d'impôts, contrairement aux entreprises qui, en majorité, en sont exemptées.

Les entreprises offshore ne sont plus imposées à Jersey, exceptées les sociétés résidentes et financières, qui le sont, elles, à hauteur de 10 %. L'État prélève à la source environ 20 % des revenus des particuliers.

Il faut cependant remarquer que Bercy a retiré les Bermudes et Jersey de sa liste des États non coopératifs en matière fiscale. Ce retrait ne signifie pas pour autant que ces deux territoires ne sont plus des paradis fiscaux.

(L'expansion janvier 2014)

3) Un peu de « politique »

Le Baillage de Jersey est de nos jours un véritable « micro état » avec un parlement et des lois propres.

Comme les autres îles Anglo-Normandes, Jersey est une dépendance de la Couronne britannique représentée par un lieutenant gouverneur. Les souverains britanniques y règnent en tant que ducs de Normandie.

L'île ne fait pas partie du Royaume-Uni mais en dépend pour ses affaires extérieures (défense et représentation diplomatique).

Elle ne fait pas partie de l'Union européenne mais y est associée (le Brexit ne concerne donc pas Jersey i).

Le gouvernement de Jersey maintient une représentation permanente à Caen. Elle est dirigée par un Bailli, secondé par un parlement.

Les États (c'est-à-dire la gouvernance de Jersey) comprennent actuellement le Bailli, le Lieutenant Gouverneur, dix sénateurs, les connétables des douze paroisses, vingt-neuf députés, l'Avocat Général et le Procureur Général. Le Bailli, nommé par la Couronne, est le président de l'Assemblée des États. Il est également président de la Cour Royale.

Le gouvernement autonome s'occupe des affaires intérieures et des relations internationales et tout ce qui concerne les questions d'impôt, d'environnement, de travail, de culture, de commerce et d'autres questions qui ne touchent pas aux droits de la Couronne.

Jersey participe au Conseil britannico-irlandais (qui comprend les gouvernements du Royaume-Uni, de la République d'Irlande, du Pays de Galles, de l'Écosse, de l'Irlande du Nord, de Jersey, de Guernesey et de l'île de Man).

L'île possède sa propre devise, la livre jersiaise (qui n'est pas acceptée par les commerçants en Grande-Bretagne).

Le droit appliqué à Jersey est essentiellement le droit anglais. Cependant, la « coutume de Normandie » n'a jamais été abolie.

À tel point que pour être juriste dans l'île voisine de Guernesey, il faut obtenir le Certificat d'études juridiques et normandes, diplôme de l'université de Caen !

Gérard MONGIN.

L'hiver, période de bilan, d'analyse et de préparation de la nouvelle saison

La période hivernale est celle où les sorties se font rares. C'est aussi l'époque où l'on peut faire le point sur la saison passée et préparer la nouvelle.

C'est ainsi l'occasion de se poser les bonnes questions.

Avez-vous fait le point sur la saison passée ?

Combien de fois êtes-vous sorti en mer pour pêcher ?

Quelles espèces avez-vous capturé ? En quelle quantité ? Quels ont été les moments favorables (périodes de l'année, moment par rapport à la marée, par rapport à la journée, conditions météorologiques ...) ?

Avez-vous des montages qui ont bien fonctionné, lesquels ?

Avez-vous enregistré des bredouilles ? Quand, savez-vous pourquoi ?

C'est à ce prix que vous pourrez accumuler des informations pour mieux réussir vos sorties de la saison à venir.

Alors, un petit effort de mémoire, de relecture de mes carnets de pêche pour un bilan objectif et mieux appréhender mes prochaines sorties.

Patrick Alves

Le carnet de pêche

Le carnet de pêche est un outil indispensable pour analyser ses réussites et ses échecs.

Pour ce qui me concerne, j'ai toujours tenu des carnets de pêche et ainsi je peux les consulter régulièrement pour essayer de comprendre pourquoi certaines sorties sont plus fructueuses que d'autres.

Quelles informations doit contenir un carnet de pêche ?

Ceci n'est pas une liste exhaustive d'informations mais celles que je note systématiquement.

Les premières informations concernent la préparation de la sortie :

- Date, heure marée pleine mer, heure basse mer, hauteurs d'eau pleine mer et basse mer, marnage ;
- Lieu de pêche envisagé ;
- Informations météorologiques : pression atmosphérique, température, direction et force du vent, couverture nuageuse ...

Les autres informations concernent le résultat de la partie de pêche :

- Lieu(x) de pêche,
- Résultat de la pêche.
- Lieux et heures de prises par rapport à la marée (ancien point GPS, nouveau point GPS, heures de prises par rapport soit à la pleine mer soit à la basse mer, hauteur d'eau au moment des prises)

Les observations particulières :

- Sens de la dérive et sens du courant, présence de chasses ...

Cet exercice ne prendra que quelques minutes lors de chaque sortie mais vous apportera des informations précieuses pour vos prochaines sorties.

Patrick Alves

Bon pêcheur ? Les 10 commandements

Qui d'entre nous ne connaît pas un pêcheur qui prend régulièrement du poisson, fait de belles prises ?

L'explication qui revient le plus souvent c'est qu'il a le sens de l'eau.

Ainsi être un bon pêcheur serait inné. Cette explication me paraît des plus simplistes ce qui nous laisse de l'espoir en l'avenir !!!

Un bon pêcheur est avant tout une personne sensée et qui utilise ses sens et son bon sens.

Aussi en mettant en œuvre les 10 commandements ci-dessous, tout pêcheur pourra se targuer qu'une partie de pêche est une partie de plaisir.

1 - Développer son sens de l'observation et de l'analyse

La mer n'est pas un lieu plat, morne. En utilisant nos sens, la surface de l'eau nous fournit des renseignements précieux ; les oiseaux nous en donnent d'autres, et si nous ajoutons l'orientation du vent, la température extérieure et la température de l'eau, la vision de la surface de l'eau pour détecter les courants et les reliefs sous-marins, nous disposons d'une source d'information importante pour détecter la présence de poissons.

Enfin l'analyse de nos sorties de pêche à partir des informations notées sur notre carnet de pêche devra nous conduire à mieux comprendre, mieux appréhender les situations auxquelles nous sommes confrontés.

2 - Etre curieux

Ce qui est dit ci-dessus est une base solide et si nous ajoutons la connaissance des poissons (vitesse de déplacement, morphologie, résistance, habitudes alimentaires, méthodes de chasse) nos possibilités de prendre du poisson augmentent considérablement.

Aussi, en matière de pêche la curiosité n'est pas un vilain défaut, bien au contraire.

3 - Etre patient, persévérer

Mais tout ceci demande du temps, aussi faut-il être patient et persévérer.

Patient parce que mieux pêcher demande du temps, qu'il faut s'habituer à maîtriser les différents paramètres.

Persévérer parce que tout ne se passe pas forcément bien du premier coup et savoir que l'on progresse souvent plus rapidement à partir de nos échecs que de nos réussites.

Aussi, rester humble, savoir se remettre en cause sont des qualités qui nous permettront de progresser et d'affiner de manière permanente notre apprentissage et notre connaissance du milieu marin mais aussi la manière de l'appréhender comme l'utilisation des leurres, leur comportement sous l'eau, le positionnement du bateau pour effectuer une bonne dérive, la présentation du leurre par rapport au courant, la manière de pêcher sur un spot

4 - Savoir écouter, s'informer

Tout cela fait beaucoup de chose à maîtriser. Aussi, la discussion avec d'autres pêcheurs et s'informer de manière permanente devraient nous aider dans nos recherches, nous donner des pistes à explorer, à analyser.

5- Savoir partager

Pour y parvenir, il faut savoir partager. Partager ses techniques, ses montages, ses zones de pêches pour mieux appréhender les spots de pêche.

L'intérêt n'est pas de donner ses coins de pêche, mais d'expliquer et de comprendre la configuration des lieux (zones rocheuses, tombants à pic, présence d'algues, courants, zones de calme ...). Et à partir de ces informations pouvoir identifier sur un secteur de pêche les points à explorer et à quel moment.

6 - Vouloir progresser

Encore faut-il faire l'effort de vouloir mettre en œuvre ces quelques principes et surtout avoir l'envie de faire mieux et ce d'une manière coordonnée, logique et dans un souci d'amélioration, de progression.

7 - Avoir confiance en soi

Ceci demande également d'avoir confiance en soi, confiance dans ce que nous avons découvert, vouloir le mettre en œuvre quitte à avoir quelques échecs.

L'exemple le plus frappant est celui du pêcheur qui pêche avec un leurre dans lequel il ne croit pas. Aucun pêcheur à ma connaissance n'a pris un poisson dans cette disposition. Si un leurre ne vous plaît pas, laissez-le dans votre boîte de pêche, car une fois monté sur votre ligne vous pouvez être certain de ne pas faire les bons gestes pour optimiser sa présentation dans l'eau et le rendre attractif pour un poisson.

8 - Préparer et organiser ses sorties de pêche

Aussi, pour mettre le plus d'atouts de son côté, une partie de pêche commence à la maison en commençant à compléter son carnet de pêche, étudier la carte marine pour définir son lieu et parcours de pêche, préparer les montages, et être prêt à faire face à différentes situations.

9 - Faire le compte rendu de ses sorties

Au retour à la maison, la partie de pêche se termine en consignnant toutes les observations, ce qui a fonctionné et ce qui a échoué, encore faut-il reprendre ses notes de temps en temps.

10 – Pratiquer

Mais tout ceci n'est que du bla bla bla si vous n'allez pas sur le terrain. C'est la meilleure école. La pratique est la meilleure école pour développer son expérience et développer la maîtrise de notre loisir.

Alors pour conclure, allez à la pêche le plus souvent possible avec un minimum de préparation et n'hésitez pas à consacrer quelques minutes à votre retour pour faire le point.

Patrick Alves

Cotriade

Recette pour 6 personnes

Ingrédients :

1,5 kg de poissons variés parmi ces espèces : maquereau, vieille, merlan, lieu, cabillaud, dorade, rouget grondin, merlu, sole, lotte, moules, avec un minimum de 4 poissons différents

2 oignons

6 pommes de terre moyennes

50 g de beurre

2 cuillères à soupe de vinaigre de vin blanc

1 bouquet garni,

Sel, poivre

La recette

Couper les poissons en tronçon ou en tranche.

Peler et émincer les oignons.

Éplucher et couper les pommes de terre en rondelles épaisses.

Dans une marmite, faire fondre le beurre, faire cuire à feu moyen les oignons jusqu'à ce qu'ils soient transparents.

Ajouter les pommes de terre et le bouquet garni ; recouvrir d'eau à hauteur Saler, poivrer.

Porter à ébullition et faire cuire à petits frémissements pendant 10 mn.

Ajouter les morceaux de maquereau, de lieu et de cabillaud ; cuire 5 à 6 mn.

Ajouter les autres poissons, vieille, merlan, cuire 4 à 5 mn.

Sortir les poissons avec une écumoire et les disposer dans un plat.

Égoutter les pommes de terre et les dresser autour des poissons.

Mouiller avec 2 louches de bouillon et arroser avec les 2 cuillères à soupe de vinaigre de vin blanc.

Passer le restant du bouillon et le mettre dans une soupière.

Servir et accompagner de tranches de pain grillé.

Bon appétit

Patrick Alves

Les rendez-vous

Les écoles de pêche Rendez-vous à 20 h30 au CRNG salle Marité

Date	Thème
27 janvier 2017	La sécurité en mer
24 février 2017	La pêche du lieu
24 mars 2017	Connaître Chausey
21 avril 2017	La pêche de la dorade
26 mai 2017	La pêche du bar
30 juin 2017	Le phénomène des marées
29 septembre 2017	La pêche à pied
27 octobre 2017	Les nœuds de pêche
24 novembre 2017	La cuisine de la mer
Les autres rendez-vous	
Date	Thème
samedi 8 avril	Repas dansant à Sartilly (voir flyer d'inscription joint à ces échos)
samedi 10 juin	Sortie Jersey (voir flyer d'inscription joint à ces échos)
samedi 22 juillet	Échappée Belle
vendredi 13 octobre	Assemblée Générale Ordinaire

Ces échos ont été édités à 700 exemplaires

APPEL DE COTISATION 2016/2017

Deux formules s'offrent à vous :

- Cotisation uniquement au CPAG : 22 € donnant droit à deux annuaires du pêcheur de loisir + 2 calendriers + 2 autocollants du CPAG + l'abonnement trimestriel aux « ÉCHOS ».
- Cotisation au CPAG et à la FNPPSF : 36 € donnant droit en plus à une déduction fiscale de 22 € de vos impôts et un abonnement à la revue trimestrielle « Pêche Plaisance » de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF).

Remplir ce bulletin et le renvoyer au CPAG ou s'adresser à Magasin Vert, ZA du Prétôt à Granville ou à Nautique 50 ZA de la Parfonterie à Granville ou au Comptoir Maritime, 76 rue du Port à Granville.

BULLETIN D'ADHÉSION OU DE RENOUELEMENT (*)

(*) **Rayer la mention inutile**

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Codepostal..... Ville.....

Téléphonefixe..... Mobile.....

Courriel@.....

Rayer ci-dessous les mentions inutiles ou compléter

Je possède un bateau : OUI / NON

Si oui : dans le port de Hérel / sur remorque / en port à sec

Mise à l'eau : cale de Hérel / cale ou plage de :

Sur liste d'attente externe du port de Hérel : OUI / NON **si oui, depuis**

Je cotise au CPAG :

Soit 22€

Je cotise en plus à la FNPPSF : OUI / NON

Soit 14€

J'ajoute les frais d'envoi par courrier : OUI / NON

Soit 2€

TOTAL DE MON RÈGLEMENT :

Envoyer ce bulletin rempli et le chèque à l'ordre du CPAG à l'adresse suivante :

CPAG

Bureau du port de plaisance de Hérel

Promenade du Docteur Paul LAVAT

50400 GRANVILLE

Date

Signature

Cadre réservé au CPAG

N° de carte Adhésion faite le enregistrée le

Règlement par chèque / espèces